



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une empreinte sur le territoire



DDT Oise

Le rapport d'activités 2022



Le rapport d'activités
de la direction départementale des territoires de l'Oise
Édition 2022

Sommaire

Rapport d'activité 2022

Le rapport d'activité 2022 de la direction départementale des territoires de l'Oise

Niveau de Sensibilité : public

Directeur de la publication : Claude SOUILLER

Illustrations et mise en page : DDT 60 - Direction-PPM/SA
Sources et Crédits photos DDT 60 sauf si précision,

Réalisation – impression : DDT de l'Oise
2, boulevard Amyot d'Inville
BP 20317
60021 Beauvais cedex
téléphone : 03 64 58 15 00
courriel : ddt@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Comité de rédaction :
Comité de direction

Ont participé à ce livret :
La direction et le personnel de la DDT de l'Oise

Date de publication :
septembre 2023

04



Accélérer la lutte contre le dérèglement climatique dans les territoires

La consommation vertueuse des sols
Le développement des énergies renouvelables
La préservation de la ressource en eau et de la biodiversité

10



Faire de la reprise économique une opportunité pour les transitions

Le déploiement des projets structurants
L'accompagnement des collectivités et des partenaires
Le renouvellement urbain et l'habitat
L'agriculture et la transition agro-écologique

18



Être un acteur majeur de la sécurité, de la prévention et de la gestion de crises

La protection des personnes et des infrastructures

20



Moderniser la structure face aux défis quotidiens La DDT ancrée dans la nouvelle organisation territoriale de l'État

La modernisation en actions
Un exemple de réorganisation



Édito

« Ensemble, accompagnons les territoires »

L'année 2022 a été une année exigeante pour l'ensemble de notre communauté de travail.

Les équipes de la DDT ont accompagné avec détermination les territoires dans l'accomplissement d'une transition tournée vers la solidarité et la résilience.

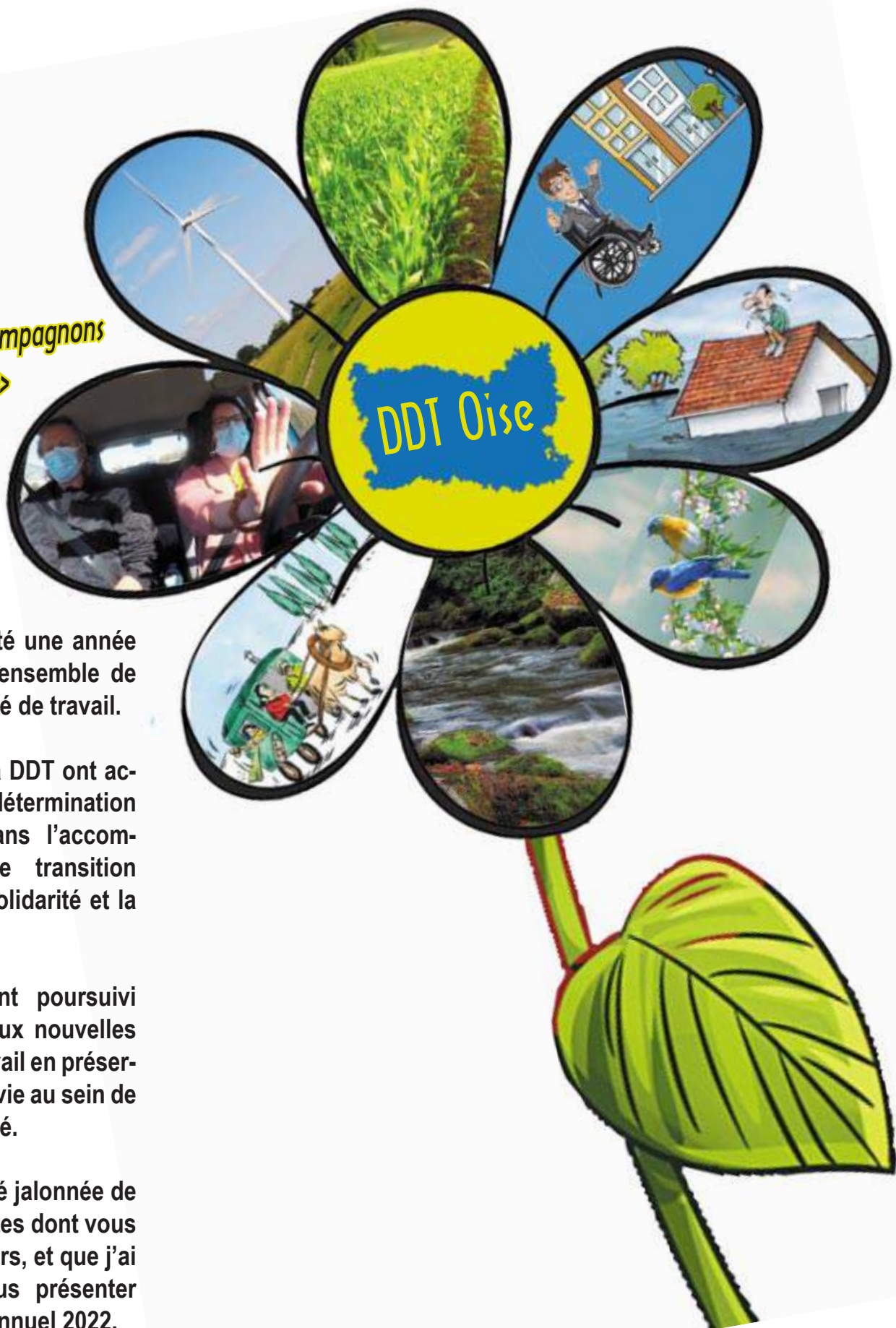
Ils ont également poursuivi leur adaptation aux nouvelles conditions de travail en préservant la qualité de vie au sein de notre communauté.

L'année 2022 a été jalonnée de très belles réussites dont vous avez été les acteurs, et que j'ai le plaisir de vous présenter dans ce rapport annuel 2022.

Merci à toutes et à tous !

Claude Souiller

Directeur départemental des territoires





Engager les territoires dans la transition écologique et décarbonnée

La consommation vertueuse des sols

Construire une trajectoire vers l'objectif ZAN

Comment dessiner avec les collectivités une trajectoire pour une consommation des sols plus vertueuse

Les attentes



Mettre en place un pilotage renforcé des documents d'urbanisme en associant en amont l'État au dialogue avec les collectivités locales, en renforçant les exigences des dires de l'État, et en faisant du contrôle de légalité des documents d'urbanisme un outil de maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols.

À savoir

LE ZAN exige des acteurs locaux de se former et d'inventer de nouvelles pratiques tout au long de la fabrique de la ville ; de la planification à la construction.

Les résultats



Un accompagnement de l'État sur les documents d'urbanisme renforcé :

- ▶ refonte et réorganisation des méthodes d'élaboration des notes d'enjeux et des avis de l'État, sur les documents d'urbanisme stratégiques (SCoT et PLUi) : renforcement du rôle des délégations territoriales dans leur mission d'accompagnement des collectivités afin d'être proactif sur l'identification des difficultés, meilleure coordination inter-services, fiabilisation du suivi après l'enquête publique et jusqu'au contrôle de légalité ;
- ▶ reprise par la DDT de la mission du contrôle de légalité des documents d'urbanisme auparavant réalisé en préfecture ;
- ▶ accompagnement des collectivités dans la réalisation des bilans quantitatif et qualitatif des SCoT existants, notamment en matière de consommation foncière, et détermination des enveloppes foncières.

Les temps forts



Conférence départementale des SCoT

À la demande de l'union des maires de l'Oise (Umo), le SAUE a appuyé les réflexions sur la territorialisation de sobriété foncière à inscrire dans le Sraddet révisé.



Claude Souiller au congrès de l'UMO © Umo

La loi « climat et résilience » d'août 2021 a prévu que les régions devront fixer les objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans leur Sraddet. Le législateur a créé un nouvel espace de dialogue territorial : les conférences des Scot. Lancées en février, celles-ci élaborent des propositions pour les régions. Contraints par un agenda serré, élus et techniciens des Scot tentent d'élaborer des stratégies territoriales, sans se laisser enfermer dans une approche comptable.

APPROCHE ASCENDANTE - BOTTOM-UP

REMONTÉES DE TERRAIN :

Régionales : 4 Réunions de travail (CERDD, SERVICES DE LA REGION, DREAL, CESER HdF)

Nationales : 3 Réunions de travail

Et environ 10 échanges

(ADCF, CEREMA, FEDESCOT, LIFTI, ETATS GENERAUX DE L'HABITAT, CCI FRANCE, UNAM, FFB,...)





Co- Construire localement la sobriété foncière

Initiative ZAN Oise : Retours d'un an d'échanges sur l'artificialisation

Les attentes



Définition en lien avec les services de l'État et l'Union des maires de l'Oise d'une analyse partagée des enjeux sur le territoire départemental, recensement des territoires d'action prioritaire et mise en place d'ateliers de territoire permettant de construire des trajectoires partagées de lutte contre l'artificialisation des sols.

Les résultats



Une mobilisation auprès des collectivités sur le ZAN :

- ▶ participation, auprès de l'UMO, à la conférence des SCoT,
- ▶ organisation de 4 ateliers sur la planification (points réglementaires, loi climat résilience, etc.),
- ▶ participation à la conférence des SCoT et aux réunions de l'UMO,
- ▶ suivi renforcé sur le PLUiH de la CAB aux côtés du secrétaire général (ateliers thématiques, suivi renforcé auprès des équipes de la CAB),
- ▶ réalisation par la DDT, la CCIO et l'EPFLO d'une plaquette dédiée au ZAN (initiative ZAN-Oise).

Les temps forts



Le livret sur la loi climat et résilience

Doctrine interne diffusée au près des chargés de planification

Les Ateliers de la planification

dédiés à la sobriété foncière (0 artificialisation)

Les périmètres pertinents

Note générale partagée avec le corps préfectoral sur les périmètres pertinents pour encourager les PLUi et des SCoT à une échelle plus large, déclinée dans les 4 réunions d'arrondissement (3DT).

L'activité logistique

Démarche commune avec l'Axe Nord, la directive régionale d'aménagement (DRA-CSNE) et la plateforme de Longueil-Sainte-Marie (SAUE et DTNE), pour corriger les impacts de l'activité logistique dans le département

Le volet habitat

Réunions organisées avec les structures intercommunales sur les Pluih (CAB, CCPE, Clermontois, Noyonnais, aire cantillienne)

Le foncier

Identification du foncier économique mobilisable ou optimisable et des friches dont certaines pourront être éligibles aux fonds.



ZAN OISE EN CHIFFRES

>400
ACTEURS
dont 300 acteurs départementaux sensibilisés par l'initiative

3
FOCUS THÉMATIQUES
1 Aménageurs/construc-tueurs
1 Club des urbanistes de l'Oise
1 Limites écologiques de la planification



ACTIONS LOCALES

- 10 Partenaires locaux
- 20 Réunions locales
- 4 Webinaires avec une moyenne de 60 techniciens des Communautés des Communes de l'Oise et participants
- 6 Réunions partenariales
- 8 Réunions ZAN avec les élus et le Département
- 1 Débat au congrès de l'Union des Maires de l'Oise



Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables

Les attentes



Étendre le dialogue engagé avec les porteurs de projets dans le cadre du guichet unique de la méthanisation aux autres sources d'énergie renouvelables, photovoltaïque et éoliennes

Faire connaître le guichet unique des EnR afin de gagner en anticipation sur la détection des projets et leur accompagnement

Renforcer la prise en compte des enjeux liés au paysage et à la biodiversité dans l'instruction des dossiers d'autorisation de mâts éoliens

Mettre en place une coordination des différentes administrations de l'État en amont des instances partenariales (CDNPS CODERST) afin de renforcer la qualité et la sécurité des arrêtés préfectoraux d'autorisation

Accompagner et sécuriser juridiquement le déploiement du projet photosol



Archive : signature le 6/12/2021 de la charte de mise en place d'une stratégie départementale d'accompagnement de la filière méthanisation agricole.



© Chambre Agriculture
Finalisation de la charte CVE

CIVE : productivité
et pouvoir méthanogène

Les résultats



Le guichet unique des énergies renouvelables a été consolidé :

- ▶ signature du plan stratégique départementale sur la méthanisation et finalisation de la charte sur les CIVE ;
- ▶ consolidation et diffusion aux élus des cartes de développement préférentiel de l'éolien ;
- ▶ accompagnement des porteurs de projets : 9 projets de méthaniseurs, et 15 projets photovoltaïque. Les liens avec la DREAL sur l'instruction des dossiers éoliens sont renforcés par le biais de réunions de pré-cadrage avec les porteurs de projet ;
- ▶ aux côtés du secrétaire général et du sous-préfet de Senlis, accompagnement du projet Photosol : procédure de mise en compatibilité des PLU, recherche de solutions foncières avec la SAFER et l'EPFLO, amélioration du programme de compensation.

Le dossier est passé devant le CNPN, et prêt à être présenté à l'enquête publique.

- ▶ poursuite du dialogue interministériel et à plusieurs échelles (national, régional, départemental), pour concilier les enjeux économiques, environnementaux, et agricoles.

Les temps forts



L'activité du bureau de l'environnement

Fort de cet accompagnement des porteurs de projet, la DDT de l'Oise a pu, cette année, présenter :

- ▶ 5 dossiers de méthanisation en conseil départemental des risques sanitaires et technologiques,
- ▶ 10 dossiers éoliens en commission départementale nature paysage et site organisés par le bureau de l'environnement.

Ainsi, 5 méthaniseurs ont été enregistrés, 4 parcs éoliens autorisés pour un total de 16 aérogénérateurs et 6 parcs éoliens refusés pour atteinte aux enjeux paysagers et patrimoniaux.



© Courrier Picard
Methaniseur de Coudun

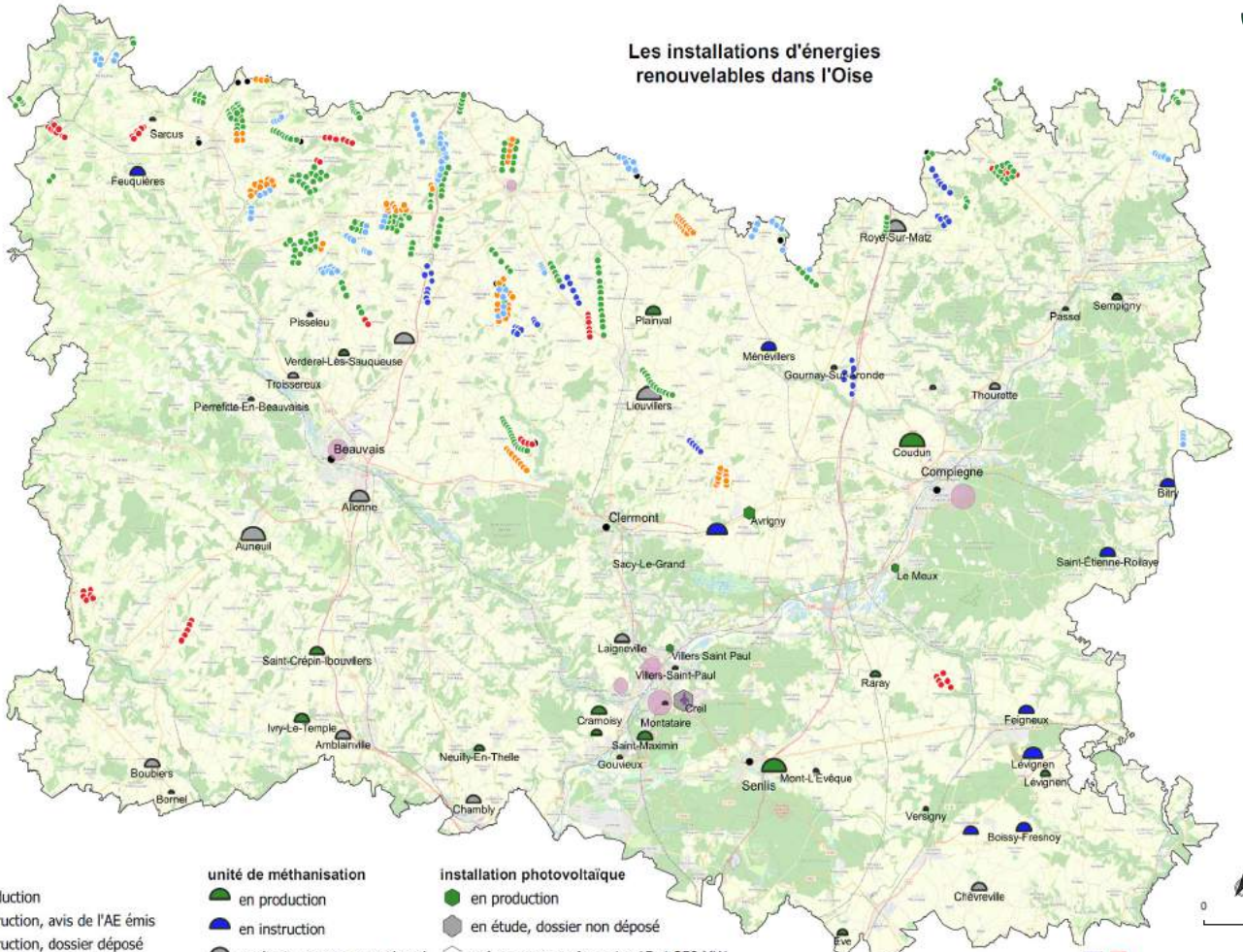


© Ministère des Armées - Base aérienne de Creil
- Implantation de Photosol

Photosol a remporté le principal lot de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'armée lancé en août 2020 pour la construction de centrales photovoltaïques. 547 000 panneaux solaires sont prévus pour une surface de 180 hectares sur les 253 ha que compte la base aérienne de Creil (Oise), soit une capacité installée de 241 MWC.



Les installations d'énergies renouvelables dans l'Oise



éolienne

- en production
- en instruction, avis de l'AE émis
- en instruction, dossier déposé
- autorisée, en construction
- refusée
- abandonnée
- Puissance comprise entre 0,5 et 6 MW

unité de méthanisation

- en production
- en instruction
- en étude, dossier non déposé
- puissance entre 0,2 et 4,5 MW

installation photovoltaïque

- en production
- en étude, dossier non déposé
- puissance comprise entre 15 et 250 MW
- réseau de chaleur en production
- livraisons totales comprises entre 5500 et 61 000 MW

PRÉFÈTE DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conception : DDT de l'Oise
Sources : DREAL Hdf, Chambre d'Agriculture de l'Oise, Observatoire de l'énergie
Date : 04/05/2021



Club ADS : présentation de GRT Gaz



Assurer une gestion maîtrisée de la ressource en eau

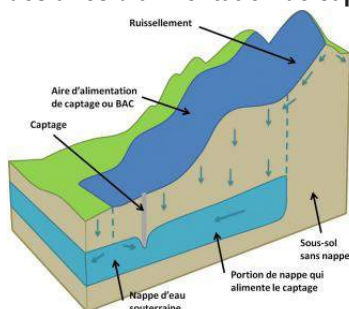
Les attentes



Promouvoir un usage maîtrisé de la ressource en eau en participant à l'animation du PTGE

Définir d'ici la fin de l'année en lien avec les services de l'ARS des plans d'actions opérationnels autour des 5 captages prioritaires identifiés dans la feuille de route du préfet de région.

Accélérer les mesures de protection des aires d'alimentation de captage



Améliorer la gestion de l'eau en agriculture



Zoom sur les faits marquants

Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

À la demande du ministre en charge de l'agriculture et après 2 réunions du groupe de travail dédié, le protocole de gestion décentralisée visant à mieux anticiper, à piloter et à être en capacité de prendre les décisions à l'échelle du département de manière plus réactive a été présenté et validé par le comité de suivi de la ressource en Eau du 17 mai 2022.

En raison des épisodes de sécheresse de l'été qui ont eu des conséquences sur le respect du critère du verdissement au titre de la PAC et également sur les trésoreries des exploitants agricoles, notamment les éleveurs avec le manque de fourrage pour nourrir les animaux, le comité de suivi s'est réuni 2 fois en fin d'été afin de mettre en place certaines mesures dérogatoires et financières.

Les résultats



Le diagnostic partagé du PTGE a été finalisé (2 COPIL, 2 COTEC, 5 GT thématiques et réalisation d'un audit patrimonial)

- révision de l'arrêté cadre sécheresse ;
- signature, en comité de suivi de la ressource en eau du 17 mai 2022, du protocole de mobilisation des aides aux agriculteurs en cas de sécheresse (1200 demandes de dérogation instruites) ;
- identification des 5 captages prioritaires et animation, aux côtés des sous-préfets d'arrondissement, des démarches auprès des élus pour élaborer des plans d'actions (11 réunions dont 10 sur les captages ultra-prioritaires et une dédiée aux enjeux agricoles) ;
- réalisation du diagnostic partagé et définition des enjeux sur le territoire de l'Aronde (PTGE) ;
- production d'un bilan concerté des enjeux du territoire.

Le protocole sur les mesures d'accompagnement financier des agriculteurs a été signé.

Les mesures mises en place

- 3 dérogations relatives à la période de présence obligatoire des cultures dérochées SIE (surface intérêt écologique), à savoir un report de date d'implantation, une dérogation à la levée et une dérogation à l'implantation pour tout le département (sauf sur 38 communes pour la dernière),
- la mobilisation des leviers en matière de cotisations sociales avec la MSA au cas par cas,
- un dégrèvement d'office de 70 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles en prairie pour le département,
- concernant les dérogations pour les SIE, une procédure dématérialisée a été mise en place à cette occasion.



Les temps forts

L'audit patrimonial de l'ensemble des acteurs

Le diagnostic (200 pages)



Indicateurs :

- 2 réunions préparatoires pour l'élaboration du protocole et 2 réunions de suivi,
- validation du protocole et de ses indicateurs de suivi au CSRE du 17 mai 2022,
- demandes individuelles de dérogation déposées (2 catégories : fourrage et SIE) :
 - dérogation fourrage : sans objet car dérogation Ukraine,
 - 1200 demandes individuelles de dérogations SIE dérochées instruites.



Rendre plus concrète la sauvegarde de la biodiversité

Les attentes



Produire une méthodologie relative à la gestion des haies et des d'habitats d'espèces protégées en milieu agricole

Les résultats



La feuille de route a été élaborée

- ▶ Le groupe de travail composé de la DDT, de l'OFB, de la Chambre d'agriculture de l'Oise et de membres du conservatoire scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) s'est réuni à 2 reprises afin d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de la méthode simplifiée relative à la gestion des haies dans l'Oise.
- ▶ L'état des lieux des espèces (végétales et animales) présentes sur le département et les travaux relatifs à la maquette du guide ont débuté, dans le but de préserver les habitats d'espèces protégées, de sécuriser les interventions et rendre possible le développement des exploitations et d'articuler les procédures avec un objectif de mise en œuvre à l'automne 2023.
- ▶ La profession agricole a été sensibilisée notamment aux enjeux relatifs à la préservation des haies.
- ▶ Un protocole d'accord a été élaboré avec la SNCF sur la maîtrise de la végétation 2 réunions préparatoires pour l'élaboration de la méthodologie et de la feuille de route ont été organisées.



Les temps forts

Projet de guide de gestion des haies

La réalisation de cet ouvrage, conduite par la direction départementale des territoires de l'Oise, s'inspire très largement du travail précédemment conduit par la DDT de l'Aisne et par la DDTM de la Somme qui ont bien voulu partager les fruits de leurs expériences.

Le projet de guide se compose de 5 parties thématiques et une annexe :

- ▶ Partie 1 : Généralités
- ▶ Partie 2 : Enjeux portés par les haies
- ▶ Partie 3 : Différents types de haies
- ▶ Partie 4 : Les bonnes pratiques et leviers existants
- ▶ Partie 5 : Implantation d'une haie
- ▶ Annexe : Schéma récapitulatif.

La publication est prévue pour 2024.



Faire de la reprise économique une opportunité pour les transitions

Assurer le suivi des travaux et des procédures dans le cadre des secteurs 1 et 2 du CSNE dans le respect des prescriptions environnementales

Les attentes



Assurer, en lien avec le sous-préfet de Compiègne, la coordination de la phase chantier et le suivi du bon respect des prescriptions de l'AE sur le secteur 1 du canal

Instruire, dans le cadre de la coordination régionale, les autorisations environnementales du secteur 2

Accompagner VNF dans le cadre de la préparation de son dossier d'autorisation environnementale et coordonner l'action des services de l'État pour tenir l'objectif d'un dépôt de dossier à l'horizon de la fin de l'année 2022

Les résultats

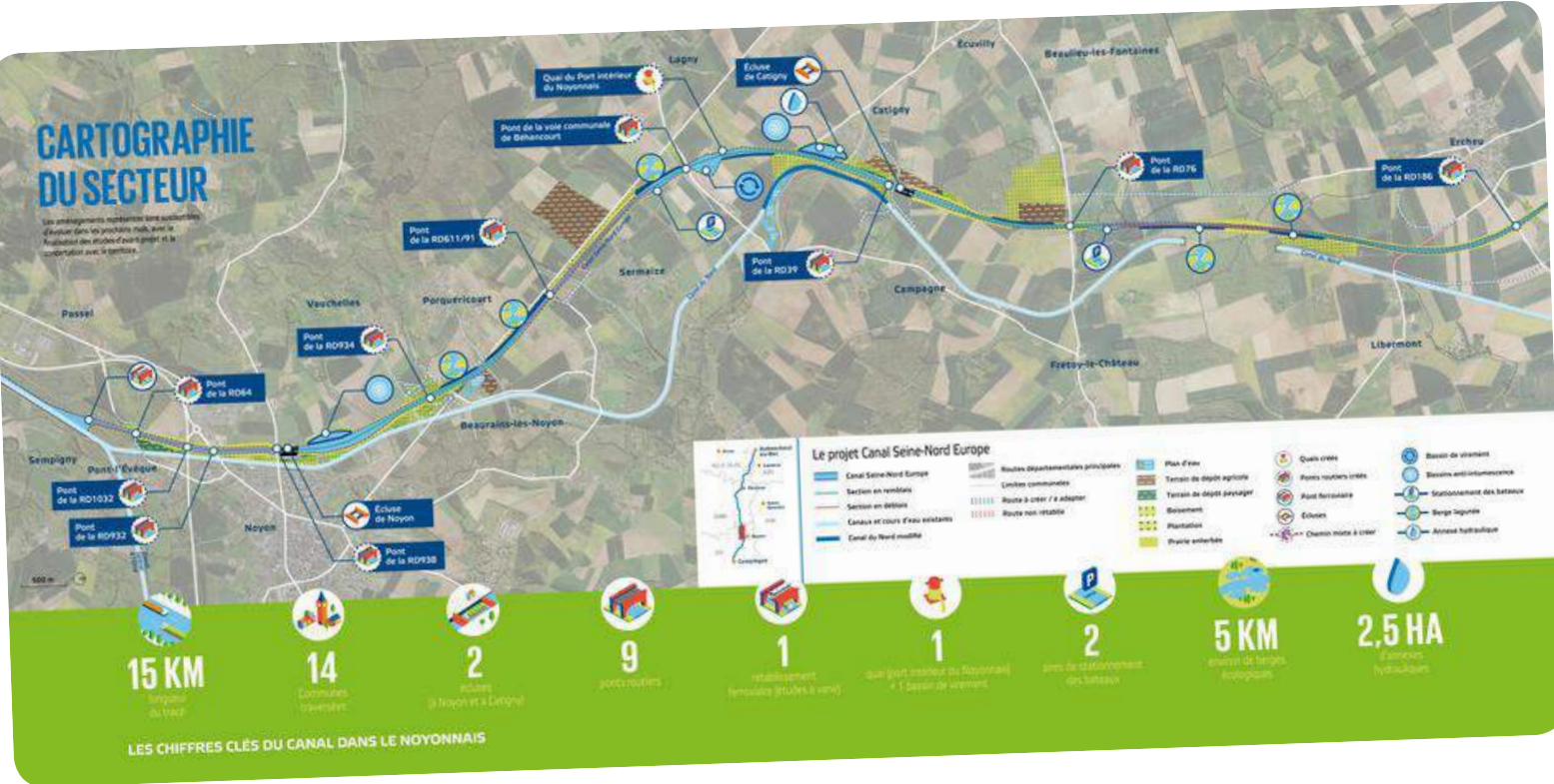


- ▶ Dépôts et instruction, par la DDT et les autres services de l'État de plusieurs porter à connaissance de la SCSNE sur le secteur 1, y compris des dossiers complexes, à forts enjeux et dans des délais contraints (rescindement)
- ▶ Coordination des services, assurée par la DDT (DRIEAT sur le volet eau, DREAL OFB, ARS, ...)
- ▶ Organisation et coordination des plans de contrôles, en lien avec l'OFB
- ▶ Le comité de suivi des impacts du chantier s'est tenu 2 fois sous l'égide du sous-préfet de Compiègne (mai et novembre) et a abouti à une feuille de route régionale, 8 contrôles dans l'Oise et un comité de suivi des mesures compensatoires
- ▶ Grâce au recrutement d'un agent (sur le dispositif des 3 % de la préfecture de région) la DDT a pu se réorganiser pour renforcer le suivi de CSNE et MAGEO avec la création d'un bureau dédié
- ▶ Coordination avec la DDTM 80 et la DREAL sur le secteur 2 (instruction des volets eau et espèces protégées)
- ▶ Suivi du CTD en appui au sous-préfet de Compiègne
- ▶ Suivi des procédures contentieuses et rédaction des mémoires
- ▶ Accompagnement de VNF :
 - > dans le pré-cadrage du projet MAGEO, qui ne sera déposé qu'à la fin de l'année 2023 (2 réunions de cadrage)
 - > dans son dialogue avec les collectivités et la profession agricole
- ▶ Signature de la DUP en avril
- ▶ Travail avec la SAFER et la profession agricole pour identifier des mesures compensatoires



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR

Les aménagements majeurs sont autorisés d'ici à fin 2023, avec la finalisation des études d'impact et la coordination avec le territoire.



Les temps forts

- ▶ Contrôle de la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation du secteur 1
- ▶ Feuille de route régionale : 8 contrôles dans l'Oise, 2 comités de suivis des impacts du chantier
- ▶ Instruction des autorisations environnementales sur les secteurs 2 à 4
- ▶ 2 réunions organisées par la DDT entre la société du Canal, l'architecte des bâtiments de France, la SNCF sur les autorisations d'urbanisme
- ▶ Groupe de travail pour accompagner la SCSNE sur le volet paysage de l'étude d'impact
- ▶ Maintien de l'engagement d'une mise en service conjointe de MAGEO et du CSNE sur l'ensemble de son itinéraire
- ▶ Mise en œuvre de l'accompagnement VNF



© SCSNE - Cambronne-lès-Ribécourt

Opérations de déboisement pour faire de la place au canal Seine-Nord Europe. Ici, le long du canal latéral à l'Oise en vue de son élargissement, depuis Cambronne-lès-Ribécourt



© SCSNE - Nord de Compiègne

Au nord de Compiègne, dans l'Oise, sur le secteur 1 du futur canal à grand gabarit, on défriche, on aménage le premier quai de transbordement, on prépare les accès routiers, avant le démarrage du chantier de creusement.



Appuyer le sous-préfet de Senlis dans la préparation d'un contrat pour le creillois

Les attentes



Contribuer à l'identification des enjeux propres au territoire du creillois et à l'élaboration d'un projet de contractualisation sur les politiques publiques relevant du champ de la DDT (lutte contre l'artificialisation des sols, lutte contre l'habitat indigne, etc.)

Identifier les projets structurants pour le territoire d'ores et déjà engagés et en assurer le pilotage aux côtés du sous-préfet de Senlis

Les résultats



- ▶ élaboration et signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ;
- ▶ préparation de la clause de revoyure du PRIN des Hauts-de-Creil. À l'issue du comité d'engagement, la collectivité a obtenu un abondement de 16,8 M€ de concours financiers dont 12,3 M€ de subventions et 4,49 M€ de prêts bonifiés Action Logement ;
- ▶ réalisation d'une mission d'appui sur la sécurité afin de mieux prendre en compte toutes les phases du projet urbain (élaboration, chantier, mise en gestion) et de structurer une gouvernance autour de la sûreté dans le cadre du PRU des Hauts-de-Creil.

Les temps forts de l'avancement opérationnel



Les Tropiques, Saint-Maximin

Livraison de l'opération de reconstitution de l'offre (24 LLS).

Le Colonel Fabien, Montataire

Avancée significative de l'opération de requalification (SA HLM de l'Oise, 48 LLS).

La quasi-totalité des autres opérations est en cours.



L'opération «Les Tropiques» est composée de 32 logements collectifs dont 14 PLUS et 10 PLAI (24 LLS) financés par l'ANRU.



Montataire - rue du Colonel Fabien
Projection des travaux de réhabilitation de 48 LLS



Les résultats par opération



Gens du voyage :

- ▶ **Construction des derniers équipements prévus et mise en œuvre des solutions concrètes de médiation**

*Indicateurs : 4 comités techniques par arrondissement et 1 par structure intercommunale.
Longueil-Sainte-Marie : l'aire d'accueil est validée par la communauté de communes de la Plaine d'Estrées. Jaux : un appel à projet a été financé et retenu pour l'aire d'accueil.*

Plan de relance : le fonds friche

- ▶ **Accélération de la contractualisation et de la mise en œuvre des projets du fonds friches**
Mouy : 1 projet a été conventionné par l'établissement public foncier local de l'Oise et Aisne (EPFLO).

Poursuite du plan de relance

Le fond friches s'est achevé fin 2022. Un bilan des lauréats et des montants a été réalisé.

Photosol

- ▶ **Avancement du projet avec l'avis favorable du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)**

Port intérieur du noyonnais

- ▶ **Avancement du projet**

Indicateurs : 5 réunions du comité technique, 3 réunions de précadrage interdépartementales, 1 réunion nationale

Plans de mobilité

- ▶ **Accélération de l'élaboration du plan**

Réseaux : réflexions sur l'électrification des bornes, la mobilité douce et les partenariats

Route : participation à l'élaboration charte poids lourds du conseil départemental

Collectivités : incitation et accompagnement notamment pour la CAB et le Pays des sources et vallées

ANCT

- ▶ **Structuration de la délégation territoriale de l'ANCT**

Mise en place de la nouvelle organisation avec la préfecture et de l'installation des nombreuses instances de pilotage des dispositifs CRTE et PVD sur les territoires avec les collectivités.

Ingénierie et accompagnement par les délégations territoriales des projets complexes.

Développement EnR

- ▶ **Guichet EnR**

2022 a été la première année pleine de mise en œuvre opérationnelle du guichet EnR qui a été particulièrement dédiée à la méthanisation, tant dans les instances de pilotage que de concertation.

Le sujet du trafic routier/poids lourd est le sujet majeur identifié pour accompagner le développement de la méthanisation.

Une cartographie régionale du développement de l'éolien a été réalisée et a fait l'objet d'une concertation départementale suivie par le guichet EnR.

Des rencontres avec les porteurs de projet éolien ont été organisées, sous le pilotage de l'UD Dreal et avec la participation de la DDT.



Beauvais - rénovation du quartier Argentine

Assurer un pilotage des projets de rénovation urbaine

Les attentes



Accompagner en lien avec la sous-préfecture en charge de la politique de la ville les deux projets d'intérêt national de Creil et de Beauvais dans l'élaboration de leurs clauses de revoyure

Mettre en place les outils de suivi du pilotage des engagements financiers de l'ANRU au niveau départemental

Les résultats



Accompagnement de l'ACSO et de la CAB sur les clauses de revoyure

- ▶ Les clauses de revoyure présentées par les porteurs de projet ont été validées à l'occasion des comités d'engagement de Beauvais et Creil. (50 réunions avec la CAB et l'ACSO)
- ▶ Les avenants des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain (ACSO et CAB) sont en attente de signature.

Les temps forts



Les revues de projets

Organisation des 6 revues de projet ANRU (une pour chacun des programmes ANRU)



Parc Joséphine Baker dans le quartier Argentine, financé par l'ANRU et inauguré en juillet 2022



Réhabilitation du Clos-Saint-Antoine dans le quartier Argentine, financée par l'ANRU et inaugurée en juillet 2022 (SA HLM 60)

Renforcer la production de logements sociaux

Les attentes



Mettre en place avec les bailleurs sociaux du territoire et les délégataires des aides à la pierre un outil de suivi de la réalisation des objectifs de production

Identifier au sein des programmations les opérations fragiles nécessitant un accompagnement particulier pour garantir leur réalisation effective

Assurer le suivi régulier des opérations inscrites dans le cadre du fonds friche afin d'identifier les risques de dérapages des calendriers opérationnels

Les résultats



Les objectifs de production de logements sociaux sur 2022 ont été atteints à 95 %.

- ▶ L'anticipation des dépôts des dossiers a fait l'objet de rencontres systématiques avec l'ensemble des bailleurs, et les délégataires des aides à la pierre, afin d'étudier leur programmation.

Les temps forts



- ▶ En sus de la production de logements, 183 logements sociaux ont été financés à hauteur d'1,8M€ dans le cadre d'une réhabilitation lourde et thermique.
- ▶ 6 réunions individuelles avec les bailleurs, et 1 réunion regroupant tous les bailleurs de l'Oise sur l'évolution de la réglementation thermique (RE2020) et les marges locales appliquées dans le secteur. Ce travail collaboratif a permis de définir les nouvelles marges durant l'été.
- ▶ Des opérations financées en lien avec les programmes nationaux ou des projets d'envergure (Action Coeur de Ville, Canal Seine Nord Europe).



Creil : résidence intergénérationnelle de Clésence dans la ZAC Ec'eau Port



Donner une nouvelle ambition à la politique de lutte contre l'habitat indigne

Les attentes



Actualiser et mettre en œuvre un pilotage opérationnel des orientations inscrites dans le PDLHI

Mettre en place, en lien avec l'agence régionale de santé, un suivi opérationnel des mesures prises par arrêté préfectoral en matière de lutte contre l'habitat indigne



Les résultats



- ▶ Le PLDHI a fait l'objet de 3 réunions : en début d'année afin de valider un nouveau programmes d'actions, à la mi-année pour un premier bilan de mise en œuvre, et début 2023.
- ▶ Le poste créé par le dispositif des 3% de la préfecture de région a été recruté, et l'organisation du bureau en charge de l'habitat indigne a été réorganisé et renforcé en conséquence, après validation par les organisations syndicales.

Les temps forts



Le nouveau protocole du PDLHI est finalisé. Sa signature avec tous les acteurs a été reportée en 2023.



Rénover énergétiquement davantage de logements

Les attentes



Construire une base de données pour améliorer la connaissance sur la rénovation énergétique des logements



Les opérations de rénovation énergétique de l'habitat social devraient aussi viser l'amélioration de l'habitabilité des logements, en offrant un plus grand confort acoustique, une bonne qualité de l'air intérieur ainsi qu'une valorisation sociale. © BdT

Les résultats



- ▶ 253 logements individuels financés dans le cadre d'une rénovation thermique globale (MaPrimRenov Sérénité) et 85 logements en collectif (MaPrimRenov Copropriété).
- ▶ Une baisse de 20% des dossiers au niveau local dû à un gain énergétique minimal à atteindre davantage ambitieux (minimum 35%), mais un développement des aides sur les copropriétés (rénovation énergétique ou dégradée).
- ▶ Environ 11 500 logements financés (+8%) dans le cadre de MaPrimRenov pour des actes simples (instruction au niveau national).

Les temps forts



Signature de la convention d'opération programmée de la communauté de communes du Pays de Bray dans le cadre de Petites Villes de Demain.



Financement de travaux de rénovation énergétique sur une copropriété de 20 logements à Creil. La subvention ANAH atteint 98 000€ pour des travaux à hauteur de 135 000€.



Courteuil - Travaux de rénovation : comment faire sortir son logement du statut de passoire thermique

Piloter la mise en œuvre du nouveau schéma des structures pour orienter des modèles d'exploitations compatibles avec la transition agro-écologique



Favoriser l'installation d'agriculteurs

Le schéma directeur régional des structures des exploitations agricoles (SDREA) des Hauts-de-France a été signé le 13 juillet 2022 et publié au RAA le 26 juillet 2022.

Il est applicable pour les dossiers déposés à compter du 14 juillet 2022. Il remplace les deux schémas Nord-Pas-de-Calais et Picardie dont l'échéance était fixé au 29 juin 2021.

Ce schéma fixe les conditions de la mise en œuvre de la politique régionale d'adaptation des structures des exploitations agricoles en tenant compte des spécificités des différents territoires et de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux définis dans le plan régional de l'agriculture durable (Art. L.312-1 CRPM).

L'objectif principal est de favoriser l'installation d'agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive, mais doit permettre entre autres de consolider ou maintenir les exploitations afin de leur permettre :

- ▶ d'atteindre une dimension économique viable,
- ▶ de promouvoir le développement des systèmes de production combinant performance économique et performance environnementale, dont l'agriculture biologique,
- ▶ de préserver et valoriser les prairies permanentes pour le maintien de l'élevage
- ▶ et de maintenir une agriculture diversifiée, riche en emplois et génératrice de valeurs ajoutées, notamment en limitant les agrandissements et les concentrations d'exploitations au bénéfice, direct ou indirect d'une même personne physique ou morale, excessifs.

Le seuil de soumission au contrôle des structures est passé de 90 ha à 100 ha de SAU après projet et pour les productions hors sol plusieurs seuils ont été définis.

Le nouveau schéma a introduit de nouvelles définitions comme les UTANSc (unité de travail annuel non salarié) prenant en compte la pluriactivité des non salariés, les UTASc (unité de travail annuelle salariée corrigée) prenant en compte les salariés en CDI de plus de 6 mois, l'IPOP indicateur pour les ordres de priorités et l'IPACE pour les agrandissements et concentrations excessifs dont le seuil dépasse 2 fois le seuil de contrôle après opération/UTAc, ou 500 ha.

Afin de s'approprier les nouvelles règles de priorité, un séminaire a été organisé le 10 novembre 2022 à la DDT de l'Oise à destination des membres de la CDOA et des centres de gestion chargés du montage des dossiers.

23 personnes ont participé à cette demi-journée qui s'est clôturée par une mise en application du calcul des priorités.

Indicateurs :

- ▶ 1 séminaire nouveau schéma des structures avec 2 communiqués de presse et au moins 25 participants : réalisé le 10 novembre 2022.
- ▶ 57 autorisations d'exploitation délivrées pour des installations pour une superficie moyenne autorisée de 146 ha.
- ▶ 99 autorisations délivrées pour des agrandissements pour une superficie moyenne autorisée de 41 ha.



SDREA Hauts-De-France
Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

DÉLAI D'INSTRUCTION : 4 mois
8 mois agrandissements excessifs
« Loi SEMPASTOUS »

Objectif principal : Favoriser l'installation d'agriculteurs y compris en installation progressive
Reprise des priorités de l'article L.331-1 du CRPM

Consolider, Maintenir les exploitations

Maintenir et Valoriser les Prairies Permanentes, Maintien de l'élevage

Maintenir une agriculture diversifiée

Promouvoir le développement des systèmes de production alliant performance économique et environnementale dont l'agriculture biologique

En limitant les agrandissements excessifs et les concentrations d'exploitations

SEUILS DE SOUMISSIONS :

- ≥ 100 ha
- Absence de diplôme ou Expérience Professionnelle d'au moins 5 ans sur 30,23ha
- Revenu extra agricole ≥ 3120 fois le SMIC horaire net
- Biens objets de la demande > 20 KM
- Siège d'exploitation
- Sociétés sans associé exploitant ou si les associés possèdent moins de 50 % des parts sociales

Définitions importantes à retenir :

SD = SAU du demandeur + SAU demandée + SAU autres exploitations
SDC = SAU du demandeur + SAU demandée + SAU participation demandeur proratisée en fonction du nombre d'associés exploitants sur les autres exploitations
UTA = Unité de Travail Annuel

UTANSc = Unité de travail annuel non salarié corrigée (prise en compte de la pluriactivité) :
- Chef/fe d'exploitation
- Conjoint(e), concubin(e), collaborateur(trice) et coexploitant

UTANSc = 1 si revenu extra agricole < à 1 SMIC net
si ≥ à 1 SMIC net, l'UTANSc de la personne est proratisée.

UTASc = Unité de travail salariée corrigée (prise en compte de la pluriactivité) :
- Salarié CDI temps plein depuis + 6 mois au dépôt de la demande : **Salarié = 0,8 unité de travail**
- Salarié CDI temps partiel : **Proportionnel au temps de travail**
- Groupe Employeur à partir de 7h/semaine ou 360h/an : **2 ETP** (1 ETP réalisant 1820h/an)
La part des salaires représente au maximum 1/6

HORS-SOL DÉPASSANT LES SEUILS :

- Volailles : 5000 m³
- Truies élevage naisseur et élevage naisseur-engraisseur : 1000 truies
- 1000 places de lapines mères
- Veaux gras : 1000 places
- Porc élevage engraisseur : 6000 places
- Serres hors sol : 1 ha
- Unité de forçage d'endives : 200 ha

Lutter contre le mal-être agricole



Accompagner et former les agriculteurs

Le sujet du mal-être de la profession agricole a été au centre de nombreuses préoccupations en 2022 après la publication de la feuille de route pour la prévention du mal-être en agriculture publiée par le gouvernement en novembre 2021.

Le comité plénier et le comité technique pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des populations agricoles en difficulté (CPMAPA et CTMAPA) se sont réunis deux fois chacun en 2022. Ils ont réuni des acteurs d'organismes très variés, élus et experts, avec à la clé la création d'une feuille de route 2023 pour le CPMAPA de l'Oise.

La majorité des mesures de celle-ci ont été réalisées, avec par exemple une formation Sentinelles et une action de prévention à l'Union des Maires de l'Oise.

La cellule d'accompagnement s'est réunie en 2022, mais aucune demande d'audit n'a été déposée cette année. Les critères pour en bénéficier ont été allégés, ce qui devrait entraîner plus de demandes en 2023.

Les associations d'accompagnement ont été encore fortement sollicitées, avec 53 agriculteurs accompagnés pour Réagir60 (53 en 2021), et 10 agriculteurs pour Solidarité Paysan Picardie (13 en 2021).

Les exploitants ont pu aussi bénéficier d'aides, avec notamment la prise en charge des cotisations sociales pour 34 d'entre eux (contre 112 demandes en 2021).

Indicateurs :

- ▶ 3 réunions de la cellule d'accompagnement et du comité mal-être agricole
63 agriculteurs accompagnés par Réagir60 et Solidarité paysan
- ▶ Agriculteurs ayant contacté le réseau Agri'écoute
34 agriculteurs ont bénéficié d'un échancier MSA ou d'une prise en charge de cotisations sociales
- ▶ Aucun agriculteur n'a bénéficié d'un audit

Communiquer activement sur la PAC pour préparer les agriculteurs à la transition écologique



Accentuer l'accompagnement des agriculteurs avec un appui administratif renforcé, en mixant les supports de communication.

Mettre en place des mesures de rappel des obligations réglementaires.



L'année 2022 a été une année particulière marquée par la sécheresse. Des dérogations, à la levée puis au semis de surfaces d'intérêt écologique, ont été accordées. Cette situation, couplée avec un effort de communication décuplé, a amené à une forte diminution des dossiers non conformes.

Indicateur : 70% de diminution des dossiers non conformes

En collaboration avec les OPA, la DDT a préparé les agriculteurs à la mise en place du système de suivi des surfaces en temps réel (monitoring) pour la prochaine PAC. Il a s'agit d'expérimenter les nouvelles procédures, guider les partenaires et les exploitants pilotes, expliquer les nouveautés techniques, repérer les dysfonctionnements

Indicateur : 60 % de réponses favorables : des géophotos localisées réelles ont été réalisées et ont figurées dans l'évaluation nationale.

En collaboration avec les animateurs des projets agri-environnementaux et climatiques, la DDT a valorisé les données sur les mesures agri-environnementales et les aides à l'agriculture biologique pour pro-

mouvoir les bonnes pratiques agro-environnementales au plus près des besoins des territoires mais aussi contribué à la communication positive sur ce sujet en lien avec la transition agro-écologique.

Indicateur : diminution des anomalies et des rejets des dossiers MAEC - BIO à hauteur de 75 %.

En collaboration avec les partenaires, les équipes ont mobilisé certains leviers pour favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie alimentaire et contribué à la communication sur ce sujet en lien avec les porteurs de PAT et les circuits courts. Un échange avec la Draaf, qui porte principalement cet objectif, est programmé en 2023.

Indicateurs : le SEA a travaillé en partenariat avec les territoires pour valoriser les données nécessaires à leur projet, dans le cadre de la réponse à l'appel à projet régional sur les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2023-2024.

Les données ont été fournies à 3 opérateurs demandeurs.

Assurer la sécurité pour tous et consolider la gestion de crise

Accentuer la Sécurité

Les attentes



Se mobiliser sur les problématiques prégnantes du département



Les résultats



- ▶ réflexion sur les poids lourds, les pistes cyclables, les 7 passages à niveau,
- ▶ instauration du programme national «Rendez-vous permis» pour un renforcement du tissu associatif,
- ▶ mise en place du programme des voitures radars et des radars fixes.

Les temps forts



- ▶ Lancement du projet de charte poids lourds portée par le Conseil départemental.
- ▶ La fermeture en Île-de-France de la circulation poids lourds le 14 décembre 2022 a mobilisé toutes les équipes.
- ▶ 2 nov 2022 : début des préparatifs organisationnels au sein du bureau éducation routière des rendez-vous permis pour une mise au place au 2 janvier 2023.
- ▶ Mise en circulation de la 1ère voiture radar privée (Dexter) le 1^{er} avril 2022.

Former l'ensemble des agents de la mission RDI aux outils de gestion de crise

Les attentes



Former tous les acteurs



Les résultats



Les chefs de services, leurs adjoints mais aussi les agents d'astreintes ont été formés.

Les temps forts



- Focus sur la participation de la DDT dans les crises principales de 2022 dans l'Oise :
- ▶ inondations à Appily,
 - ▶ étude préalable à la modification de l'arrêté de la gestion des vannes du siphon de Manicamp (02) pour éviter les inondations d'Appily, grâce à un travail partenarial entre les DDT 60 et 02.

Accélérer les mesures de protection des Aires d'Alimentation de Captages



Les attentes



Poursuivre la dynamique sur les 5 captages ultra-prioritaires

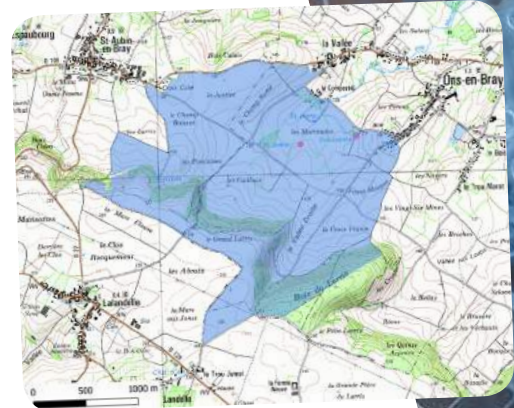
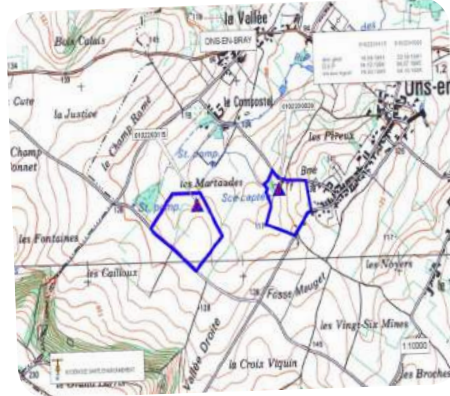
Rencontrer les partenaires pour partager les idées et difficultés rencontrées



Les résultats



- Organisation de deux comités de pilotage sur les captages ultra-prioritaires
- Avancement des 5 démarches
- Organisation d'une réunion spécifique avec la profession agricole



Exemple : Délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages d'Ons-en-Bray

Assurer l'actualisation du PPRI de la vallée de l'Oise

Les attentes



Animer les ateliers de territoire avec les élus du territoire afin de définir des objectifs d'aménagement compatibles avec les contraintes liées au risque inondation



Les résultats



- Finalisation de la modélisation de l'aléa sur la confluence, en associant le gémapien et les collectivités, en appui au sous-préfet de Compiègne
- Élaboration de la méthodologie de calcul des bandes de précaution, en associant le gémapien et les collectivités
- Animation des ateliers de territoires avec les élus de l'ensemble de la vallée : réunion plénière en mars, ateliers de mi-parcours à l'été et ateliers conclusifs programmés début 2023
- Identification des projets d'aménagement et échanges avec la DGPR pour évaluer leur faisabilité
- Élaboration des grands principes du futur règlement du PPRI, en lien avec la DGPR et le CEREMA
- Consolidation de la mission RDI, en lien avec les services du directeur de cabinet

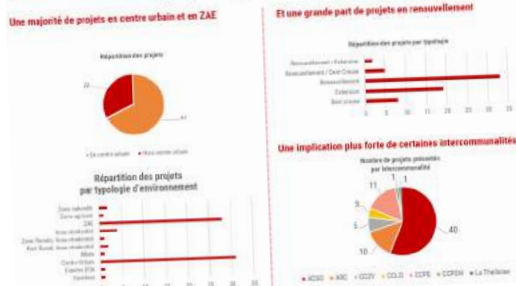
Les temps forts



Retour sur les ateliers

- Deux séquences d'ateliers ont été menées. Elles ont associées les collectivités à la démarche de concertation initiée dans le cadre des PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne.
- Une soixantaine de projets des territoires a ainsi pu être remontée et analysée.
- La démarche de concertation avec les entreprises s'est organisée en collaboration avec la CCI.
- Une expertise et des visites dédiées ont été menées pour les entreprises stratégiques concernées par les Aléas.

Vue d'ensemble des projets reçus



Animation & Concertation relative aux PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne – Mme la Préfète de l'Oise, DDT de l'Oise / Alphaville – ASM – Session 2 d'Ateliers – 17 juin 2022

Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées	
	Centre urbain	Mars centre urbain	Centre urbain	Mars centre urbain
Faible ou modérée	CAC Paris-Orly (17)	Zone de l'Isère de Verberie (12)	Zone de l'Isère de Verberie (12)	Zone de l'Isère de Verberie (12)

Fort

Très fort



Moderniser la structure face aux défis quotidiens

Être force de proposition dans le cadre de la déclinaison locale du projet stratégique de l'administration territoriale de l'État (PSATE)

Les attentes



Élaboration d'une feuille de route partagée en matière de contrôle de légalité des actes d'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du plan départemental de contrôle de légalité

Formalisation des outils de partage d'information et de suivi des procédures en matière d'environnement et de droits des sols au sein des guichets uniques opérés par la DDT

Définition des outils de suivi des dossiers à enjeu fort à l'échelle infradépartementale pour renforcer la capacité de pilotage des services de l'État notamment dans le cadre de la mise en œuvre des CRTE

Les résultats



- ▶ Déploiement et mise en œuvre opérationnelle de la dématérialisation de l'ADS pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et accompagnement auprès des collectivités (webinaires, formations, ...)
- ▶ Travail partenarial avec les partenaires impliqués (Sdis, Udap, ...)
- ▶ Mise en œuvre du transfert des missions FEADER au Conseil régional
- ▶ Communication active sur la PAC pour préparer les agriculteurs à la transition écologique
- ▶ Renforcement du volet accompagnement des agriculteurs en difficulté (création d'un ETP).

Les temps forts ?



ADS

- ▶ Deux clubs ADS se sont tenus. L'un d'entre-eux a mobilisé le chef de projet national. La DDT a également participé au forum départemental de la dématérialisation.

PAC

- ▶ L'appui administratif a été renforcé en mixant les supports de communication. Des mesures de rappel des obligations ont été mises en place.



forum départemental de la dématérialisation.



Club ADS

Adapter le management et les formations à l'accompagnement de projets



Les attentes



Valoriser le management de proximité

La DDT de l'Oise a placé l'accompagnement des projets au centre de son activité. Cette démarche a été présentée en profondeur aux encadrants lors des deux séminaires organisés.

L'objectif est de favoriser la montée en compétences, de mieux valoriser les compétences de chacun, et de replacer les encadrants sur leur rôle de management et fluidifier les échanges et inciter le travail transversal.



Les résultats



2022 a également vu la création d'un «Groupe Innovation» initialement conçu pour l'organisation de l'Assemblée Générale, ce groupe composé d'une personne par service, est désormais chargé d'apporter une réflexion innovante sur les difficultés de la structure.



3 temps forts



La DDT 60 a mis en place trois temps forts dans l'année :

- séminaire du comité de direction (mai),
- séminaire des cadres intermédiaires (juin),
- assemblée générale des agents (novembre).



Élaborer un plan de formation privilégiant le développement personnel, le management, le mode projet, l'accompagnement et la promotion des acteurs des transitions

La politique de formation de la DDT s'inscrit désormais dans cette optique.

Le plan de formation de la DDT a été retravaillé en coordination avec le CVRH d'Arras.

Il propose à présent des formations sur place et à l'extérieur mais aussi d'avantage de formations «savoir être» pour tous les agents.



Axer la politique de recrutement sur des profils d'avantage orientés vers le conseil des acteurs et l'accompagnement des projets pluridisciplinaires

Les attentes



Moderniser la politique de recrutement.

La DDT de l'Oise a modernisé sa politique de recrutement. Les postes vacants font l'objet d'une réflexion questionnant leur adéquation avec les objectifs, les missions et l'avenir de la structure.

Toutes les fiches de postes publiées sont retravaillées en profondeur pour intégrer plus de polyvalence, de transversalité et de gestion de projets.

Les résultats



La DDT 60 a su se réorganiser pour intégrer notamment un nouveau bureau «grands projets multimodaux».

Enfin, la nouvelle politique de formation, encourage la création de parcours-carrière au sein de la DDT pour valoriser les compétences et les éléments moteurs.





Repenser le SEA à l'horizon 2023

Bâtir une nouvelle organisation en mode projet

Le contexte

L'État et les Conseils régionaux ont acté le principe d'une nouvelle répartition des compétences pour la programmation 2023-2027 du 2e pilier de la politique agricole commune.

Les Régions seront pleinement responsables des interventions non surfaciques financées par le FEADER tandis que l'État aura la pleine responsabilité sur les interventions de nature surfacique et assimilées.

Afin que les Régions puissent assurer la totalité de leurs missions, l'Etat transférera aux Régions en loi de finances 2023 et suivantes 430 emplois dont 385 au titre du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, soit 21 ETP pour la région des Hauts-de-France.

Dans ce contexte, la DDT60 devait donc transférer deux postes 100 % FEADER au 1^{er} janvier 2023.

Le service le plus concerné à la DDT est le SEA qui compte 4 agents, encadrement inclus, dont la quotité de travail consacrée aux missions FEADER est comprise entre 40 et 80 % de leurs activités.

Ils ont tous décliné la proposition de transfert et souhaitent continuer à travailler au SEA sur d'autres missions.

La démarche

Compte-tenu des deux départs à la retraite prévus en 2022, le SEA a entrepris une démarche de réorganisation du service afin de regrouper les missions FEADER sur des postes complets qui pourraient être proposés à la mobilité au fil de l'eau avant le 1er janvier 2023.

Par ailleurs, d'autres modifications étaient attendues d'ici fin 2022 avec la mise en œuvre de la loi Sempastous relative au contrôle des prises d'intérêt dans les sociétés agricoles par la SAFER et celle de la nouvelle programmation de la PAC qui prévoit le déploiement du système de suivi en temps réel des surfaces (3STR) (année à blanc en 2022).

La méthode retenue pour bâtir cette nouvelle organisation du SEA est celle d'un mode projet avec la constitution d'un groupe de travail et d'une feuille de route en 5 étapes : recensement des missions, priorisation, organisation, validation et déploiement du nouvel organigramme. Cette méthode a été validée au cours d'une réunion de service en septembre 2021.

Les réflexions

Le groupe de travail constitué de l'ensemble des cadres du service (5 personnes) et des agents volontaires pour mener la réflexion (6 personnes) s'est réuni à trois reprises en mars, avril et mai 2022. L'axe de réflexion retenu est celui de la meilleure adéquation possible entre les besoins du service et les compétences ou aspirations des agents. Le GT a ainsi constitué un projet de nouvel organigramme qui a été présenté en réunion de service en mai 2022. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'ensemble des agents présents. L'organigramme a également été validé en CT de la DDT60 en juin 2022.

Le nouvel organigramme

Le nouvel organigramme est basé sur le maintien des 3 bureaux métiers et des 2 missions transversales.

Le bureau métier qui subit la transformation la plus profonde est celui du « Financement et Compétitivité des Exploitations (FCE) » qui voit tout le volet investissement transféré avec le FEADER. Il est proposé de le repositionner sur un axe autour de l'« Accompagnement et le suivi des exploitations » (ASE) en y intégrant la gestion de la base usager et en développant des compétences en matière de formes sociétaires agricoles (dont les GAEC).

Enfin, il est prévu de renforcer le volet accompagnement des agriculteurs en difficulté pour mieux prendre en compte la feuille de route gouvernementale en matière de prévention et d'accompagnement des populations agricoles en difficultés.

Au sein du bureau PAC, une montée en compétence est intégrée pour la mission 3STR en positionnant un nouvel ETP.

L'arrivée d'un troisième chargé d'études est prévue pour le bureau FAT afin de consolider le positionnement du service en matière d'urbanisme (CDPENAF) et de gestion du foncier agricole (AFR, SAFER, contrôle des structures) et de poursuivre le travail inter-service déjà entrepris.

Enfin, la mission pilotage et performance est renforcée avec l'appui d'un agent ayant des compétences en matière de contrôle « environnement », la volonté étant de renforcer les liens de collaboration avec le SEEF sur cette mission.



Les incertitudes

A l'issue des travaux, le GT a constaté que plusieurs incertitudes demeuraient :

- ▶ le volume d'ETP qui doit être affecté aux nouvelles missions est difficile à estimer (3STR et SAFER en particulier) et d'autres missions sont annoncées en net recul pour 2023 sans qu'il soit possible d'en mesurer clairement les conséquences (cas des DPB par exemple),
- ▶ de nouvelles orientations pour les SEA devaient être annoncées par le MAA en fin d'année 2022 avec la publication de l'audit du CGAER,
- ▶ compte-tenu de la pyramide des âges au sein du service, de nouveaux départs en retraite sont attendus dès juin 2023.

Dans ce contexte, il est possible que l'organigramme soit revu en 2023, certains ajustements de fiches de poste pouvant être opérés avec l'accord des agents sans pour autant revoir en profondeur l'organisation du service.

Le déploiement

Le déploiement du nouvel organigramme a commencé en septembre 2022. Les agents exerçant des missions FEADER ont vu leurs missions évoluer. Pour deux d'entre eux, leur fiche de poste actuelle a été complétée avec de nouvelles missions. Les deux autres ont été positionnés dans d'autres fonctions à l'issue d'une phase de mobilité interne. Deux postes 100 % FEADER ont ainsi été libérés, proposés à la mobilité au fil de l'eau. Deux agents contractuels ont été recrutés et devront être transférés au 1er trimestre 2023 au Conseil régional.

Le retard pris dans la finalisation de la convention de transfert entre le Conseil régional et l'État a cependant ralenti la mise en œuvre complète du nouvel organigramme.

Indicateurs :

Les réunions de travail :
3 GT, 2 réunions de service, 1 comité technique DDT

Les postes créés
2 nouveaux postes, 2 fiches de poste révisées

Les ETP
Le SEA ne prévoit pas de mobilité externe et compte 17,8 ETP dont 2 contractuels sur 3 ans





**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une empreinte sur le territoire



DDT Oise

Le rapport d'activités 2022



Le rapport d'activités
de la direction départementale des territoires de l'Oise
Édition 2022